



Centre Hospitalier de la Haute Gironde
97, rue de l'Hôpital - BP 90 - 33394 Blaye Cedex
Tél. 05 57 33 40 00
Fax 05 57 33 44 48
Mail : contact@chblaye.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

CONSEIL DE SURVEILLANCE **Séance du 11/12/2023**

Étaient présents :

Collège des représentants des collectivités territoriales

M. Denis BALDES, Maire de la commune de Blaye

M. Jean-Pierre DUEZ, Représentant de la Communauté de Commune du Canton de Blaye

Collège des représentants du personnel médical et non médical :

M. le Docteur MASSIOT, représentant de la Commission Médicale d'Établissement

Mme Marie CASTELA, représentante désignée par les organisations syndicales

Membres avec voix consultative :

M. le Docteur Alexsle TENDA, Vice-Président du Directoire

M. Sébastien TORRES, représentant de la CPAM de la Gironde

Assistaient à la séance :

M. Christian SOUBIE, Directeur

Mme Agnès BIZIERE, Directrice déléguée

Mme Sandrine ZAROS, Cadre supérieur en charge de la direction des soins de la Qualité et de la Gestion des Risques

Mme Karine ROUAUD, Attachée d'administration hospitalière en charge des affaires médicales et générales

Excusés :

Mme Josiane LABADIE, représentant des familles des personnes accueillies

M. Julien GOLFIER, représentant de la CSRIMT

Mme Valérie GUINAUDIE, représentant du Conseil départemental de la Gironde

Mme Christine LACROIX, Inspecteur - ARS Aquitaine Limousin Poitou-Charentes

**Nouveau Projet Médico-Soignant Partagé 2024-2029
du GHT Alliance de Gironde**

- VU le code de la santé publique, notamment les articles L.6132-1 à L.6132-5 et R.6132-1 et suivants instituant les groupements hospitaliers de territoire,
- VU la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et la transformation du système de santé,
- VU l'ordonnance du 17 mars 2021 relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital,
- VU les décrets d'application du 27 mai 2021,
- VU la convention constitutive de la communauté hospitalière de territoire Alliance de Gironde signée en date du 16 mars 2015,
- VU l'avenant n°3 à la convention constitutive de la communauté hospitalière de territoire Alliance de Gironde, portant organisation du GHT créé le 1er juillet 2016 et valant convention constitutive de ce groupement, signée en date du 30 septembre 2016,
- Vu l'avis du CSE en sa séance du 07/12/2023,
- Vu l'avis du Commission Médicale d'Établissement en sa séance du 11/12/2023
- Vu la présentation du nouveau Projet Médico-Soignant Partagé du GHT Alliance de Gironde 2024-2029

⇒ **Le Conseil de Surveillance émet une délibération favorable à la majorité des suffrages exprimés**

Concernant le nouveau Projet Médico-Soignant Partagé 2024-2029 du Groupement Hospitalier de Territoire Alliance de Gironde.

Fait à Blaye, 11 décembre 2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Le Président du Conseil de Surveillance,

Denis BALDES